

# REGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES EROTIQUES B.SENSORY

## ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS

Du vendredi 19 septembre au dimanche 26 octobre 2014 à minuit, B.Sensory organise, en partenariat avec Flore des Plaisirs de Cerise, un concours de nouvelles érotiques sur le thème « sex toys et livres connectés ».

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DU CONCOURS

Le concours est ouvert à toute personne MAJEURE, âgée de plus de 18 ans et écrivant en français. Les textes présentés seront inédits, écrits en français. Ils ne pourront avoir reçu d'autre prix ou avoir déjà été publiés.

Chaque participant(e) pourra proposer jusqu'à 3 nouvelles différentes sous son nom. Il devra garantir en être l'auteur(e) et en détenir les droits. Même écrites par plusieurs personnes, les nouvelles proposées ne pourront être envoyées que sous un seul nom d'auteur(e).

## CONSIGNES D'ECRITURE

La nouvelle est une histoire complète (avec un début, un milieu et une fin). Elle pourra être écrite à la 1ère ou à la 3ème personne. Afin de garantir l'impartialité des votes, chaque nouvelle devra être anonyme et ne pas mentionner le nom de son auteur(e).

Les textes ne devront pas faire l'apologie de « pratiques non partagées ou consenties » ou comporter de contenu à caractère raciste, diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales.

## PROPRIETE ET PLAGIAT

Les auteur(e)s devront proposer des œuvres dont ils/elles détiennent la propriété intellectuelle exclusive et qui respectent la réglementation française. À défaut de quoi le plagiat ou la contrefaçon pourraient leur être reprochés. Le/la candidat(e)(e) concerné(e) en supporterait seul(e) toutes les conséquences. Il est de la responsabilité de chaque auteur(e) de se prémunir contre le plagiat en protégeant ses œuvres.

B.Sensory se réserve le droit d'analyser à l'aide d'un logiciel de détection de plagiat les nouvelles proposées et d'engager d'éventuelles poursuites à l'encontre des plagieurs.

## ARTICLE 3 – EXIGENCES DU CONCOURS

### MISE EN PAGE DE LA NOUVELLE

La première page de la nouvelle devra comporter les informations suivantes :

- Nom et prénom de l'auteur(e)
- Coordonnées de contact : mail et numéro de téléphone
- Pseudo de l'auteur(e) de la nouvelle s'il/elle souhaite être mis(e) en avant sous un autre nom.
- Titre de la nouvelle
- Préciser en toutes lettres : « En participant à ce concours, j'accepte pleinement son règlement disponible sur le site B.Sensory. »

Format : A4 (21 x 29,7cm)

Nombre de caractères (espaces compris) : de 8 000 à 20 000 signes maximum

Police de caractère : Times New Roman

Grandeur de caractère : corps 12

Interligne : 1,5

Marges : 3-4 cm

### THEMATIQUE & TONALITE DE LA NOUVELLE

La thématique du concours est en lien avec le concept B.Sensory. Par conséquent, chaque nouvelle devra intégrer les mots clefs « livre connecté » + « œuf vibrant » et /ou « sex toy ».

#### **Important :**

Afin de nous permettre de faire « vibrer le texte », la nouvelle devra contenir à minima 1 scène érotiquement explicite et suffisamment longue pour que nous puissions faire varier le rythme et le niveau des vibrations du sex toy.

L'intensité érotique du texte devra être suffisante pour susciter l'émoi chez les lecteurs.

### ENVOI & DATE LIMITE DE RECEPTION DE LA NOUVELLE

Merci de nous faire parvenir un exemplaire de votre nouvelle par mail au format WORD ou PDF à l'adresse : [passion@b-sensory.com](mailto:passion@b-sensory.com) avant le 26 octobre 2014 à minuit. Passé ce délai, plus aucune nouvelle ne sera acceptée par B.Sensory.

## ARTICLE 4 – COUT

L'inscription et la participation au concours sont gratuites.

## ARTICLE 5 – REPARTITION & MONTANT DES PRIX

Au total, 4 nouvelles seront récompensées :

- 2 nouvelles par le «Prix du jury»
- 1 nouvelle par le «Prix du comité de lecture»
- 1 nouvelle par le Prix «coup de cœur de Cerise» décerné par notre partenaire Flore des Plaisirs de Cerises qui sélectionnera sa nouvelle préférée parmi les nouvelles finalistes non retenues par le jury ou le comité de lecture.

Les trois auteur(e)s dont la nouvelle sera sélectionnée pour le «Prix du jury» ou le «Prix du comité de lecture» percevront chacun une rémunération forfaitaire unique dont le montant est fixé à 100 euros.

L'auteur(e) dont la nouvelle sera désignée Prix «coup de cœur de Cerise» gagnera un cadeau surprise offert par les Plaisirs de Cerise.

### Important :

Dans un premier temps, les quatre nouvelles gagnantes seront publiées gratuitement sur les différents supports B.Sensory : site web, application et profils sociaux.

Dans un second temps, ces nouvelles seront transformées en «textes vibrants» puis mis en vente sur B.Sensory. A partir de cet instant, les auteur(e)s seront rétribué(e)s sur les ventes de chaque «nouvelle enrichie». Cette rétribution sera fonction du contrat négocié ultérieurement entre l'auteur(e) et B.Sensory.

B.Sensory se réserve le droit de contacter les auteur(e)s des nouvelles finalistes pour leur proposer le même type de collaboration.

## ARTICLE 6 : COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé, entre autres, de Christel Le Coq (créatrice de B.Sensory), de Flore des Plaisirs de Cerise et de membres du comité de lecture.

Les décisions du jury seront sans appel et ses membres ne seront pas tenus de justifier leurs choix.

## ARTICLE 7 – CRITERES DE SELECTION

Les nouvelles seront jugées en fonction des critères suivants :

- intérêt et rythme du récit ;
- richesse des personnages et du scénario ;
- intensité des scènes érotiques qui doivent susciter l'émoi chez le lecteur ;
- conformité aux exigences du règlement ;
- respect des règles grammaticales, orthographiques, de syntaxe et de ponctuation ;
- qualité du style rédactionnel.

## ARTICLE 8 : ANNONCE DES RESULTATS

Les résultats seront publiés sur le site B.Sensory, la fanpage et le compte Twitter au plus tard le 13 novembre 2014. Ils seront également relayés par Flore des Plaisirs de Cerise.

Les quatre auteur(e)s dont la nouvelle aura été récompensée seront notifié(e)s par email au plus tard le 13 novembre 2014. En cas de non réponse de leur part sous 15 jours, B.Sensory se réserve le droit de retenir la nouvelle suivante dans l'ordre de préférence du jury.

Les auteur(e)s dont les nouvelles n'auront pas été sélectionnées seront prévenu(e)s par mail au plus tard le 13 novembre 2014.

## ARTICLE 9 – RESPECT DES DECISIONS

Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation. Cela signifie que les participants ne pourront en aucun cas faire appel des résultats ou demander à consulter les documents qui auront permis aux jurés de sélectionner les nouvelles finalistes et gagnantes.

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury. Le non respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

## ARTICLE 10 – INFORMATIONS LEGALES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.